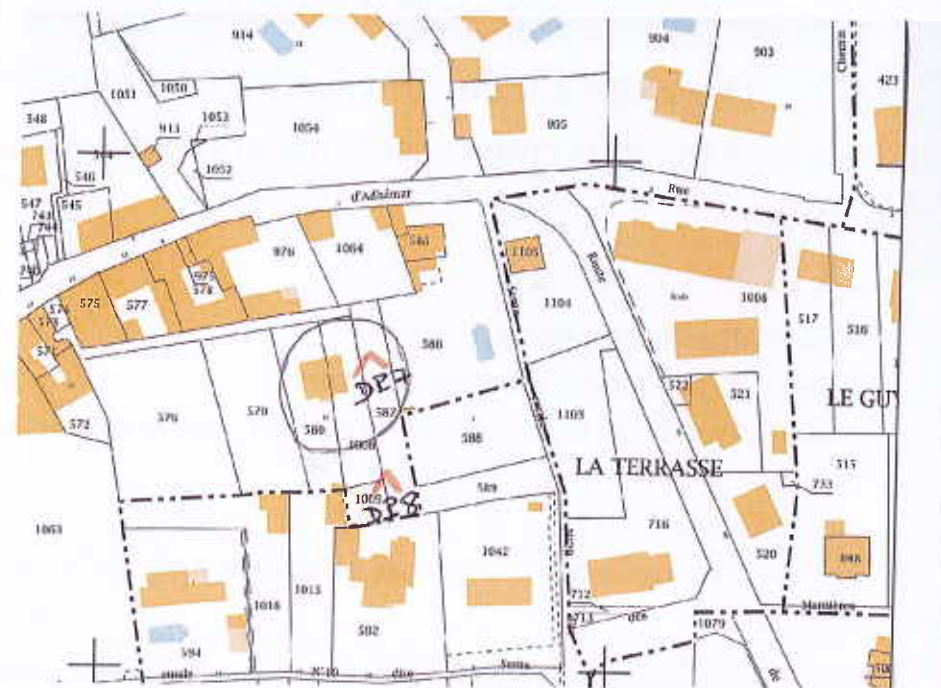


Vous devez effectuer une déclaration préalable en déposant un dossier **COMPLET** sur votre espace GNAU composé des documents suivants :

- Un imprimé CERFA
- Les documents suivants en fonction de votre projet :

**Obligatoire pour tous les dossiers :**

- Un plan de situation **annoté DP1** :  
Vous pouvez l'éditer à partir du site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)



**A joindre au dossier si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ce qui est le cas sur la quasi-totalité d'Evrecquemont :**



Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement **annoté DP6**



Une photographie permettant de situer le terrain dans son environnement proche **annotée DP7**

(Précisez sur le plan de situation DP1 l'endroit à partir duquel a été prise la photographie ainsi que l'angle de prise de vue)

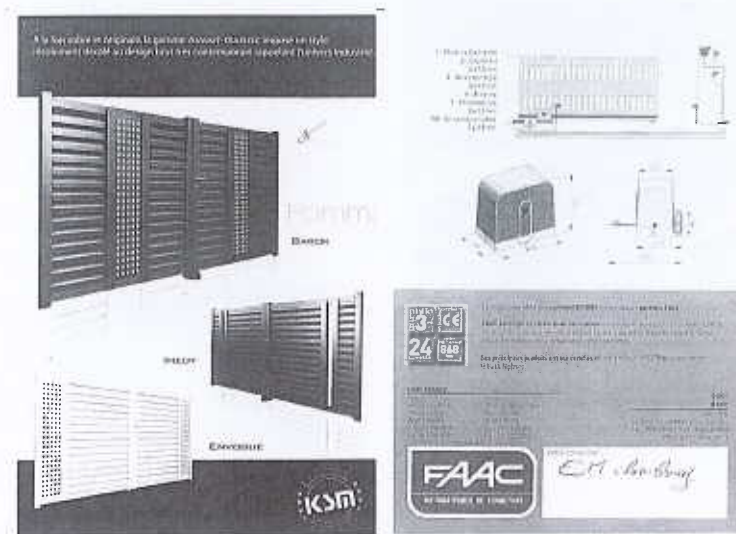
DP8



Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (sauf si vous justifiez que c'est impossible) annotée DP8

(Précisez sur le plan de situation DP1 l'endroit à partir duquel la photographie a été prise ainsi que l'angle de prise de vue)

**Exemple pour un portail :**

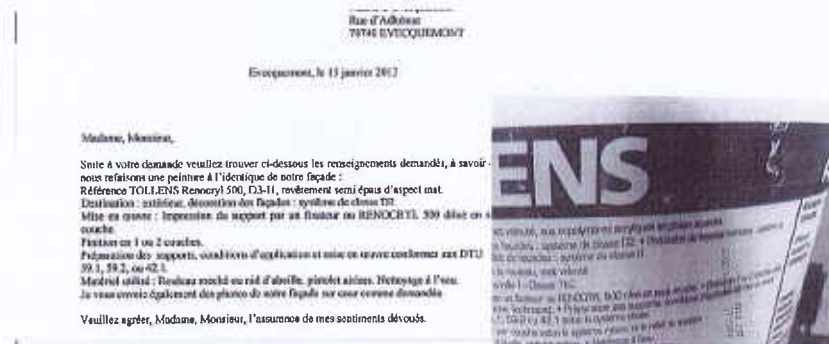


Une notice technique faisant apparaître les matériaux utilisés (avec dimension des matériaux ainsi que le n° RAL des couleurs de peinture) et les modalités d'exécution des travaux annotée DP11 :

**Exemple pour une toiture :**



**Exemple pour une façade :**



Exemple pour une piscine :



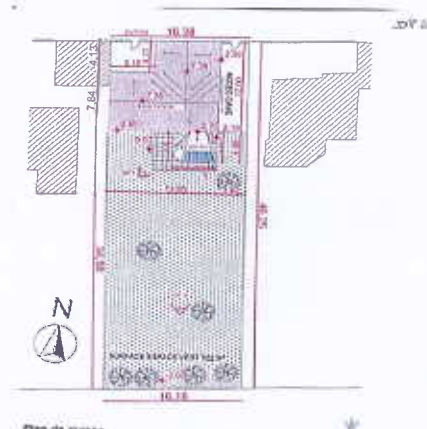
Une note type

NOTA / CAUTION  
 Les notes doivent être lues attentivement avant de commencer les travaux. Elles contiennent des informations importantes concernant les conditions de pose, les matériaux à utiliser, les précautions à prendre et les éventuels travaux complémentaires à effectuer.



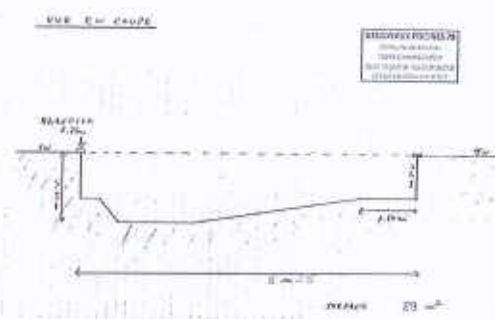
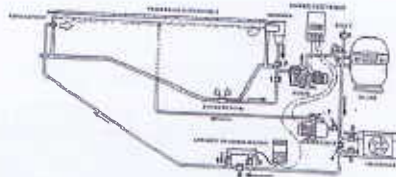
DR 70  
 Plan de Masse  
 1/500

Liste non exhaustive ( ne sont repris ici que les projets récurrents)



Si votre projet crée ou modifie une construction (exemple véranda ou abri de jardin), un plan de masse **annoté DP2** côté dans les 3 dimensions

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



Si votre projet modifie le profil du terrain (exemple piscine enterrée), un plan de coupe **annoté DP3**

Pièces complémentaires en fonction de la nature de votre projet :

- Si votre projet modifie les façades ou toitures (exemple création d'une porte, pose d'une fenêtre de toit) inutile pour un simple ravalement, un plan des façades et des toitures annoté DP4 :



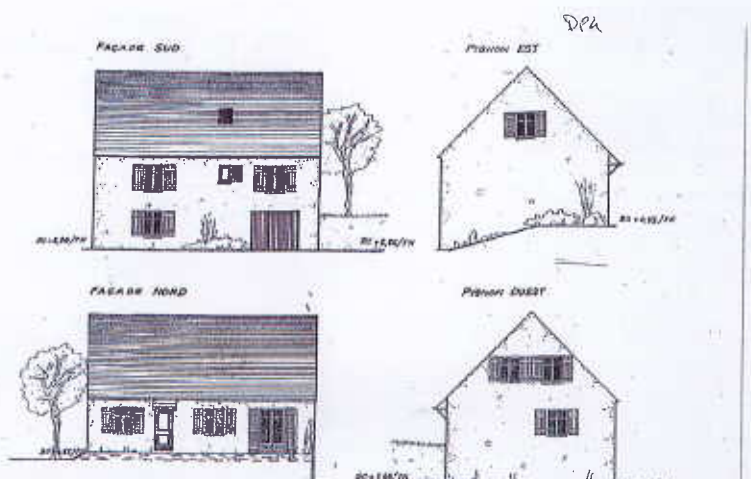
## GUIDE POUR VOS DOSSIERS DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX NE NECESSITANT PAS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Vous souhaitez réaliser des travaux sur une maison individuelle ou vous construisez une annexe à votre habitation :

- Extension
- Modification de l'aspect extérieur
- Ravalement de façade, peinture des volets
- Remplacement des fenêtres, fenêtres de toit, portes extérieures
- Piscine
- Abri de jardin
- Garage, transformation d'un garage en pièce à vivre
- Clôture ....

Attention : Notre commune se situant presque totalement dans le périmètre de protection des monuments historiques (Eglise et Château de vaux sur seine), tous les documents devront être mis sur votre espace GNAU.

Le code de l'urbanisme implique que la déclaration préalable doit faire l'objet de l'accord de l'architecte des Bâtiments de France : Pour permettre de respecter cette obligation, le délai d'instruction est portée à **2 mois**.



Nous espérons avoir pu vous aider dans l'élaboration de votre dossier.